

Ce bill des aubains mentionné plus haut, d'après lequel une résidence permanente de sept années dans la Province suffisait pour assurer à tout étranger les droits civils et politiques de sujets-nés britanniques, passa sans presque aucune opposition. M. Cartwright seul se permit de présenter une série de résolutions tendant à exclure les citoyens des Etats-Unis des bénéfices de la naturalisation, mais elles furent rejetées presque à l'unanimité, quatre membres seulement s'étant réunis à M. Cartwright.

La demande des subsides fut l'occasion d'un combat fort intéressant. L'opposition voulut encore une fois enregistrer son protêt contre l'acte d'Union. M. Neilson proposa d'abord d'éviter toute reconnaissance d'une dette publique contractée sans le consentement du peuple de la ci-devant province du Bas-Canada. Cette motion ne put obtenir que 16 votes contre 40. Le lendemain, il proposa de déclarer que " tous octrois et subsides accordés à Sa Majesté étaient le pur don de l'Assemblée ; et que la Chambre ne pouvait délibérer sur ce sujet que dans le seul espoir qu'il serait rendu justice aux habitants de cette province, relativement à l'appropriation, faite par le Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande pour le soutien du gouvernement civil du Canada, de deniers prélevés sur les habitants de la province. " Le procureur-général proposa, en amendement, de déclarer que, dans cette première session tenue sous l'acte d'Union, il n'était pas expédient d'entrer en discussion sur le principe de la mesure ni d'en censurer les détails. Le gouvernement cependant, redoutant le sort de son amendement, en fit remettre la discussion au jour suivant. Ce jour-là la résolution de M. Neilson fut perdue, 35 membres ayant voté pour l'amendement de M. Draper et 29 pour la motion principale. " Il a paru évident, dit le correspondant du *Canadien*, que la banquette ministérielle avait réussi à faire jouer sous main son argument irrésistible et avait donné à croire que la passation des résolutions de M. Neilson aurait l'effet de mettre le million et demi en danger. " Malgré cela, une autre résolution de M. Neilson, faisant suite à la première, fut adoptée, dans la même séance, par la voix prépondérante de l'Orateur : elle déclarait que les votes de la Chambre accordant aux membres et fonctionnaires du gouvernement civil des salaires plus élevés que ceux qui avaient été octroyés en vertu de l'acte du Bas-Canada de 1832, ou par les votes de l'Assemblée de la ci-devant province du Haut-Canada, ne seraient pas censés lier cette Chambre pour l'avenir.